



Déchoir le père de ses droits parentaux

Par **verone59**, le **01/02/2016** à **19:08**

Bonjour,

Ma fille a 26 ans et voudrait être adoptée par mon mari (son beau-père), pour cela il faut que son père biologique soit déchu de son droit parental. Quelle démarche doit elle faire sachant que son père ne s'est jamais occupé d'elle depuis l'âge de 6 mois date à laquelle il a quitté le domicile et qu'il n'est jamais subvenu à ses besoins. Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **02/02/2016** à **09:02**

Bonjour,

à 26 ans l'adoption ne sera que partielle... pas plénière ! et pas besoin de déchoir le père de ses droits ! de toute façon vous ne pouvez pas !! surtout pas 26 ans après !! une des seules raisons de déchoir un parent de ses droits serait des mauvais traitements à enfant ! et là visiblement ce serait quasi l'inverse !!